

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC613

présenté par
Mme Charvier, rapporteure

ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 13, après le mot :

« tiers »,

insérer le mot : « composé » ;

II. – En conséquence, au même alinéa, après la seconde occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot : « d’ ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.